

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2021

Présents : M. Alain DOSSO, M. Rémi FOULON, M. Eric MAITROT, M. Evert ARRIVE, M. Rémy DOSSO, M. Romaric FOULON et M. Grégoire VENTURI.

Absents / excusés : Mme Valérie BAILLEUX RAMEAU donne pouvoir à Romaric FOULON, Mme Amélie FEUVRIER donne pouvoir à M Rémy DOSSO, M Didier RAIMBERT donne pouvoir à M Eric MAITROT, Mme Nadine RAIMBERT donne pouvoir à Alain DOSSO

Secrétaire de séance : M Eric MAITROT est nommé secrétaire de séance.

Le Maire informe les Conseillers que plusieurs cas de COVID ont été constatés sur la commune, un papier a été distribué dans les boîtes aux lettres pour rappeler les gestes barrières.

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2020, celui-ci est signé sans remarques.

Le Conseil Municipal accueille M Luc MORET et M Valérian DI CARLO, agent ONF.

M Moret rappelle aux Conseillers Municipaux que la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le but de soutenir en priorité les initiatives innovantes d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, a décidé d'adopter un nouveau règlement d'intervention suivant « une mise en place d'îlot d'avenir ». Ce règlement d'intervention permettra d'accompagner l'installation de plantations-test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de références, lui-même inséré au sein du réseau national ESPERENSE porté par l'ONF.

Les dépenses suivantes seront éligibles à subvention, représentant 80% maximum, plafonnées à 14 000€/an.

- Préparation du terrain et sol
- Matérialisation et maintien de la fonctionnalité de cloisonnements sylvicoles ou d'exploitation,
- Premiers dégagements de plants,
- Regarnis en cas de mortalité supérieure à 25% des plants dans la première année
- Protections contre le gibier (fourniture et pose), utilisation de TRICO (répulsif chimique)
- Assistante technique dans la limite de 10% du montant HT des investissements matériels.

La surface d'îlot d'avenir devra être comprise entre 0.5 et 1 ha. Au sein d'un îlot, les plants doivent être de la même unité génétique. La densité de plantation doit être d'au moins 1 000 plants par hectare.

Une convention sera établie définissant l'ensemble des accords scientifiques de l'îlot et le transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal confirme sa délibération du 25 septembre 2020, décide, à l'unanimité, de choisir pour essence des plants de feuillus (chêne de Turquie). Ces plants ne pouvant être produits en 2021, il est décidé d'inscrire les montants correspondants (environ 13 000€ subventionnés à 80%) au budget primitif 2022. Le devis comprendra, la fourniture et plantation d'environ 1000 plants, le regarnis, la préparation et le broyage de la parcelle 39, les protections individuelles avec gaine, les frais de dossier ONF.

M Eric MAITROT doit se renseigner auprès de la Fédération de chasse afin de connaître les modalités d'une participation pour la pose d'une clôture électrique autour de la parcelle 39.

M MORET évoque également le nouvel aménagement forestier qui doit être fait pour 2024. Après divers échanges avec les conseillers Municipaux, ceux-ci remercie M MORET et DI CARLO de toutes ces informations.

AFI BICOLO :

Le Maire informe le Conseillers Municipaux que les membres du bureau de l'AFI BICOLO doivent être renommés conformément aux statuts de l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

- Pour la commune :
 - M Rémi FOULON
 - M Eric MAITROT
 - Le Maire siégeant de droit.
- Pour les agriculteurs :
 - M Patrick FINET
 - M Denis MASSON

Préparation du Budget primitif 2021 :

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux plusieurs opérations à budgéter pour 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de budgéter
- l'acquisition de guirlandes (800 €)
- le débroussaillage de chemins (1 000 €)
- le devis Colas pour la réfection du Chesnoy (10 000 €) à revoir avec l'entreprise retenue par le SIVOM pour les travaux de voirie 2021.
- le raccordement au réseau assainissement (3 000 €)
- l'entretien des avaloirs et de la station (3 200 €)
- l'acquisition d'un vidéoprojecteur (500 €)
- la pose d'un portail (non motorisé) entre la cour et l'escalier (5 000€)
- l'abattage d'arbres dangereux : budget bois (1 000€)
 - du report au budget 2022 :
- l'acquisition de vaisselle

Courrier de Mme PETIT :

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Véronique PETIT qui a décidé de démissionner de son poste d'adjoint technique au 28 février 2021 pour raisons personnelles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et remercie Mme PETIT pour son engagement et sa qualité de travail tout au long de sa mission pour la commune.

M Grégoire VENTURI fait part qu'il connaît une personne qui pourrait être intéressée par le poste. M Le Maire lui demande de l'appeler pour qu'elle le contacte.

Questions et informations diverses :

Projet éolien : Le Maire va prendre contact avec le Parc National pour avoir un avis écrit.

Cimetière : il est nécessaire de revoir la gestion des emplacements et le prix de concessions. Le Conseil Municipal se réunira sur place quand les conditions sanitaires le permettront.

La séance est levée à 12 h 20